Image not found or type unknown

Les droits en tant que gérant de société sarl

Par **sophiedelage**, le **20/07/2011** à **08:42**

Bonjour, je travaille depuis aujourd'hui 2ans au sain d'une SARL dans l'hôtellerie restauration ou j'ai commencer en tant que responsable. Depuis 1an je suis gérante de cette société mais sans avoir investies . Nous sommes au total 4 gérants un investisseur qui ne travaille par dans l'entreprise, un patron, puis mon collègue directe et moi qui somme actif réelle dans la société...
Ma question est que je souhaite quitter cette société mais je ne connais pas mais droit!!
Nous venons de finir notre année fiscale et sachant que j'ai le droit a une somme bien précise par années fiscale est ce que cet argent mes du, même si je quitte mon poste avant la fin d'année fiscale?
Merci de vos réponse

Par **P.M.**, le **20/07/2011** à **11:07**

Bonjour,
Il faudrait savoir sur quels droits vous souhaitez une réponse, en tout cas tout ce qui vous était dû avant la rupture du contrat de travail le reste...

Par **yuri**, le **20/07/2011** à **18:34**

Comme tous salariés vous avez le droit de démissionner en respectant les délais de préavis. L'employeur doit alors vous régler votre dû (solde de tous comptes).

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés